

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Haute Maurienne Vanoise
Service Enfance
ACCUEILS PERISCOLAIRES
Accueils ALSH « Pirouette Cacahouète » et Garderies périscolaires
Règlement intérieur année scolaire 2019-2020

CONTEXTE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale HMV (CIAS HMV) exerce depuis le 1^{er} septembre 2019 la compétence Action Sociale de la CCHMV dont la politique Enfance Jeunesse. Dans le cadre de la politique Enfance, le CIAS HMV propose aux familles des services d'accueil périscolaire facultatif et payant. A compter de septembre 2019, la CCHMV transfère la mise en œuvre et l'exercice de ses compétences Action Sociale dont l'Enfance Jeunesse à son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), le CIAS Haute Maurienne Vanoise créé à compter du 1^{er} septembre 2019. C'est donc le CIAS Haute Maurienne Vanoise qui est chargé de mettre en œuvre les règlements intérieurs relatifs aux accueils périscolaires et extrascolaires Enfance et Jeunesse en lieu et place de la CCHMV.

Certains accueils sont déclarés en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) auprès de la DDCSPP (*Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations*) et du Conseil Départemental de la Savoie (PMI). Le financement des accueils par la CAF et la MSA permet une tarification dégressive en fonction des revenus. Respectant les réglementations en vigueur relatives aux accueils collectifs de mineurs, à l'hygiène et la sécurité alimentaire, ces services mettent en œuvre les orientations du projet éducatif du CIAS HMV (voir page 3).

D'autres accueils sont gérés sous forme de garderies périscolaires. Elles respectent également les réglementations en vigueur relatives aux accueils collectifs de mineurs. Ces garderies mettent en œuvre les orientations du projet éducatif du CIAS HMV (voir page 3).

ORIENTATIONS EDUCATIVES

Visant à contribuer au développement du loisir « Jeune » et accompagner le passage de l'enfance à l'âge adulte en travaillant sur la notion de « parcours éducatif », l'ensemble des accueils suit les objectifs suivants :

- **Développer la formation d'écocitoyens, autonomes, responsables et solidaires**
- **Encourager la réussite scolaire et l'insertion sociale**
- **Favoriser la découverte, les apprentissages et l'épanouissement personnel**
- **Garantir les meilleures conditions de santé psychique et physique**

Projet éducatif et projet pédagogique sont en consultation libre sur le site internet de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise : <http://www.cchautemaurienne.com/enfants-3-11-ans>

SANTE

- Traitements médicaux : Si votre enfant doit suivre un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs, les parents informent directement le Service Enfance, et nous apportent une ordonnance récente au nom de l'enfant et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne sera dispensé sans prescription médicale. Aucune automédication ne sera tolérée. Pour éviter tout incident, il est demandé aux parents de ne pas confier de médicaments à leurs enfants.
- PAI : L'accueil d'enfants souffrant d'une pathologie ou d'une allergie et devant suivre un traitement médical de longue durée est conditionné aux démarches suivantes :
 - Les parents informent directement le Service Enfance des problèmes de santé rencontrés par l'enfant (susceptibles d'influer sur l'organisation des accueils) au moment de l'inscription.
 - Le CIAS HMV prend connaissance du dossier sanitaire et se positionne sur la possibilité (ou non) d'un accueil individualisé.
 - Dans la mesure où l'accueil est accepté, un dossier sanitaire (PAI) précisant les problèmes médicaux rencontrés, les traitements suivis et conduites à tenir par le personnel d'encadrement est constitué par la famille, le médecin référent, le directeur de l'accueil et l'animateur en charge de son suivi. Celui-ci peut être effectué en lien avec l'école.
 - Autorisation parentale, ordonnance, certificat et traitement médicaux sont délivrés par la famille au directeur de l'accueil avant l'arrivée de l'enfant et pour la durée d'inscription. L'ensemble est restitué à la famille à l'issue de la période d'accueil.
 - En cas d'allergie alimentaire, le fournisseur des repas se positionne sur la possibilité (ou non) de préparer un repas adapté. En cas de refus, un panier repas pourra être fourni par la famille (dans le respect de la « charte repas »).

REGLES DE VIE

- L'enfant inscrit doit respecter les règles de vie de l'accueil, le personnel, les locaux et le matériel mis à disposition, ainsi que les consignes des animateurs.
- Une attitude correcte est exigée des enfants, aussi bien au niveau de la tenue, que du langage et du comportement.
- Il ne sera toléré aucune incivilité, grossièreté ou écart de langage, ni aucun acte de violence physique ou verbale envers quiconque (enfant ou adulte).
- En cas de manquement à ces règles, le CIAS HVM se réserve le droit d'appliquer une sanction appropriée à la gravité de la faute voire d'exclure temporairement l'/les enfant(s) des accueils du Service Enfance.
- Les parents doivent veiller à ce que leur(s) enfant(s) n'apporte ni objets de valeur, ni objets dangereux, ni téléphones aux accueils du Service Enfance. La responsabilité des organisateurs ne sera pas engagée en cas de perte ou vols d'objets personnels.
- L'arrivée et le départ des enfants doivent être signalés aux animateurs présents sur l'accueil, et les heures consignées sur le registre de présences.
- Aucun enfant n'est confié à une personne ne figurant pas sur l'autorisation parentale.
- Aucun enfant ne peut partir seul de l'accueil sans l'autorisation parentale inscrite au dossier d'inscription.
- Les enfants devront avoir une tenue adaptée à la météo et à l'activité programmée.

ACCUEILS ET FONCTIONNEMENT

Gérés par le Service Enfance Jeunesse, les différents sites d'accueil sont organisés de la manière suivante :

- l'accueil de loisirs « Pirouette Cacahouète » est organisé en accueil de loisirs multisites : les accueils périscolaires sur les sites de Modane, Avrieux, Val Cenis, Bessans et Bonneval sur Arc, avec un animateur qualifié référent par site et un directeur ALSH sont agréés Accueil de loisirs ALSH

- les accueils périscolaires de Fourneaux et Aussois sont des garderies périscolaires, avec un animateur qualifié référent.

Tous les accueils sont soumis à la réglementation et aux dérogations de la DDCSPP concernant les taux d'encadrement. Le CIAS HVM se réserve le droit des regroupements ou fermetures de sites en cas d'effectifs insuffisants. Dans ce cas, les familles sont informées dès que possible par le Service Enfance.

Les sites en accueil de loisirs déclaré DDCSPP ou les garderies ne peuvent être ouverts qu'à partir de 2 enfants. Si 1 seul enfant est inscrit à un accueil, nous serons donc dans l'obligation de l'annuler et nous en informerons les parents le vendredi de la semaine précédente.

| PERISCOLAIRE MATIN | | |
|--------------------|------------------------------------|-----------|
| Ecoles concernées | Lieux d'accueil | Horaires |
| Fourneaux | Salle périscolaire Ecole Fourneaux | 7h30-8h30 |
| Modane | Bâtiment de l'ECAL | 7h30-8h20 |
| Avrieux | Bâtiment périscolaire Avrieux | 7h30-8h30 |

| PERISCOLAIRE MIDI | | | |
|-------------------------|--|---|--|
| Ecoles concernées | Lieux d'accueil | Horaires | Particularités |
| Fourneaux | Salle périscolaire Ecole Fourneaux | 11h30-13h20 ou en fonction du ski / soutien | Géré par l'association « Marmitons » / Repas fournis par les parents |
| Modane | Bâtiment de l'ECAL | 11h30-13h20 | Repas commandés à la Résidence Autonomie de Modane |
| | | 11h30-12h30 (mercredis) | Pas de repas |
| Avrieux | Cantine Avrieux Bâtiment Périscolaire | 11h40-13h30 | Repas commandés à ASCANIS (ONERA) |
| Aussois | Salle du périscolaire Ecole Aussois | 11h30-13h30 | Repas fournis par les parents |
| Val Cenis Bramans | Cantine Val Cenis Sollières titre de transport scolaire indispensable pour les élèves de Val Cenis Bramans et Val Cenis Termignon | 12h-13h30 | Repas commandés au Centre Hospitalier de Modane |
| Val Cenis Sollières | | | |
| Val Cenis Termignon | | | |
| Val Cenis Lanslebourg | Cantine Pôle Enfance Val Cenis Lanslebourg titre de transport scolaire indispensable pour les élèves de Val Cenis Lanslevillard | 11h45-13h10/13h45 | |
| Val Cenis Lanslevillard | | | |
| Bessans | Salle de l'Albaron Bessans | 11h30-13h30 | |
| Bonneval sur Arc | Ecole de Bonneval sur Arc | 11h45-13h30 | |

*Les fournisseurs de repas commandés sont donnés à titre indicatif à la date de rédaction du présent règlement.
Les prestataires fournisseurs peuvent évoluer en fonction des marchés passés par la CCHMV et l'organisation des sites.*

| PERISCOLAIRE JEUDI APRES-MIDI | | | |
|-------------------------------|--------------------|-------------|---|
| Ecoles concernées | Lieux d'accueil | Horaires | Particularités |
| Modane | Bâtiment de l'ECAL | 13h30-16h30 | Inscriptions à la séance ou par cycle, de vacances à vacances |

| PERISCOLAIRE SOIR | | | |
|-------------------------|--|-------------------------------------|--|
| Ecoles concernées | Lieux d'accueil | Horaires | Particularités |
| Fourneaux | Salle périscolaire Ecole Fourneaux | 16h30-18h30 | Goûters fournis par les parents |
| Modane | Bâtiment de l'ECAL | 16h30-18h30 | Goûters fournis par les parents |
| Avrieux | Périscolaire Avrieux | 16H30-18H30 | Goûters fournis par le Service Enfance |
| Aussois | Salle du périscolaire Ecole Aussois | 16h30-18h30 | Goûters fournis par les parents |
| Val Cenis Bramans | Ecole Val Cenis Bramans titre de transport scolaire indispensable pour les élèves de Val Cenis Sollières et Val Cenis Termignon | 16h45-18h30 ou arrivée du bus-18h30 | Goûters fournis par le Service Enfance |
| Val Cenis Sollières | | | |
| Val Cenis Termignon | | | |
| Val Cenis Lanslebourg | Pôle Enfance Val Cenis Lanslebourg titre de transport scolaire indispensable pour les élèves de Val Cenis Lanslevillard | 16h45-18h30 | |
| Val Cenis Lanslevillard | | | |
| Bessans | Salle de l'Albaron Bessans | 16h30-18h | |
| Bonneval sur Arc | Ecole de Bonneval sur Arc | 16h15-18h | |

| MERCREDIS | |
|---|---|
| Repas et goûters commandés, ou fournis par les parents et respectant la charte repas* | |
| Automne Printemps | Hiver |
| Accueil au périscolaire de Val Cenis Sollières de 8h30 à 17h30. | Accueil au Pôle Enfance à Val Cenis Lanslebourg de 8h30 à 17h30. |
| Accueil au périscolaire à Avrieux de 8h à 17h (SELON EFFECTIF). | Accueil au périscolaire à Avrieux de 8h à 17h (SELON EFFECTIF). |
| Transport organisé depuis les villages en fonction des inscrits vers un lieu d'accueil pré défini selon les villages Ramassage entre 8h et 9h selon les villages et le lieu d'accueil Retour entre 17h et 18h30 selon les villages et le lieu d'accueil Places limitées Horaires et arrêts indiqués dans les programmes | Transport organisé depuis les villages en fonction des inscrits vers un lieu d'accueil pré défini selon les villages Ramassage entre 8h et 9h selon les villages et le lieu d'accueil Retour entre 17h et 18h30 selon les villages et le lieu d'accueil Places limitées Horaires et arrêts indiqués dans les programmes |

Le calendrier, les horaires et les lieux d'accueil ci-dessus sont susceptibles d'être modifiés en cas de modification du calendrier scolaire officiel de l'Académie de Grenoble ou en raison de contraintes organisationnelles d'accueil imprévues à ce jour (disponibilité des locaux, transport ...).

ATTENTION !

L'accueil du mercredi 04 septembre ne pourra pas être assuré, tous les animateurs étant en formation !

Charte repas pour les repas « maison »

Fourni le matin même à température du réfrigérateur ($\pm 3^{\circ}\text{C}$), le repas « maison » est livré dans un sac portant le nom et le prénom de l'enfant. Stockés (à réception) entre 0°C et $+3^{\circ}\text{C}$ sur le lieu d'accueil, les composants du repas « maison » sont conditionnés de manière étanche et individuelle. Plat chaud et composant liquide non pré-emballé (ex : yaourt, salade de fruits) sont conditionnés en boîte alimentaire étanche (ex : Tupperware). Ouverte seulement après passage au four à micro-ondes, la boîte alimentaire est contrôlée par la famille avant son dépôt à l'accueil (ex : absence d'aluminium ou de plastique, étiquette sur la boîte s'il ne faut pas faire réchauffer).

INSCRIPTIONS

L'accès aux différents accueils nécessite une inscription de l'enfant. L'inscription impose l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour chaque enfant et année scolaire, les parents doivent remplir, dater et signer un dossier d'inscription comprenant :

- Informations sur les responsables légaux & autorisation parentale
- Fiche sanitaire de liaison
- Copie d'attestation du Quotient Familial (QF) pour les régimes autres que la CAF (ex : MSA) ou dernier avis d'imposition.
- Copie d'attestation d'assurance « Responsabilité Civile » extra-scolaire en cours de validité
- Copie de la carte de transport scolaire pour les enfants concernés
- Adhésion Association Les Marmitons pour le périscolaire midi à Fourneaux

Le dossier d'inscription est commun à tous les types d'accueils (périscolaire / extrascolaire) et sur tous les sites, même pour le périscolaire Midi géré par l'association Les Marmitons.

Pour qu'une inscription aux différents accueils périscolaires et extrascolaires soit prise en compte, toutes les factures de l'année scolaire précédente doivent avoir été réglées, et le dossier d'inscription complet devra avoir été remis au Service Enfance avant la 1^{ère} fréquentation de l'enfant.

Modalités d'inscription :

| SITES | PERISCOLAIRE Lundi, mardi, jeudi, vendredi | DATE BUTOIR | AUPRES DE | PAR |
|-----------------------------------|---|--|----------------------------------|--|
| Fourneaux | Midi (géré par l'association « Marmitons ») | Jeudi 12h pour la semaine suivante | Béatrice | Papier |
| | Matin et Soir | Jeudi 12h pour la semaine suivante, puis en fonction du nombre de places restantes | | |
| Modane | Matin (et mercredi) + Soir + Mercredi Midi + Jeudi Après-Midi | Mercredi 00h sur le Portail Familles*, et entre mercredi et jeudi 12h pour les dernières minutes, pour la semaine suivante, puis en fonction du nombre de places restantes | Portail familles ou Lydia | Portail familles* en ligne, Papier, SMS 07.57.42.68.16 ou mail |
| | Midi | Mercredi 00h sur le Portail Familles*, et entre mercredi et jeudi 12h pour les dernières minutes, pour la semaine suivante | | |
| Aussois | Midi | Jeudi 12h pour la semaine suivante | Véronique | Papier, SMS 07.57.42.68.19 ou mail |
| | Soir | Jeudi 12h pour la semaine suivante, puis en fonction du nombre de places restantes | | |
| Avrieux | Matin + Soir | Mercredi 00h sur le Portail Familles*, et entre mercredi et jeudi 12h pour les dernières minutes, pour la semaine suivante, puis en fonction du nombre de places restantes | Portail familles ou Sophie | Portail familles* en ligne, SMS 06.20.38.33.27 ou Mail s.coubat@cchmv.fr |
| Bramans Sollières Termignon | | | | |
| Lanslebourg Lanslevillard | | | | |
| Bessans | | | | |
| Bonneval | | | | |
| Avrieux | | | | |
| Bramans Sollières Termignon | Midi | Mercredi 00h sur le Portail Familles*, et entre mercredi et jeudi 12h pour les dernières minutes, pour la semaine suivante | | |
| | | | | |

| | | | | |
|-----------|---|---|--|--|
| Bessans | | | | |
| Bonneval | | | | |
| Mercredis | Inscriptions à la ½ journée ou à la journée, forfait à la semaine pour les vacances, et au cycle, de vacances à vacances. | Mercredi 00h sur le Portail Familles*, et entre mercredi et jeudi 12h pour les dernières minutes, pour la semaine suivante, puis en fonction du nombre de places restantes (uniquement en repas maison) | | |

***Le CIAS HMV met en place un Portail Familles pour que vous puissiez gérer directement en temps réel vos inscriptions/annulations au périscolaire de Modane, Avrieux, Val Cenis, Bessans et Bonneval sur Arc, jusqu'au mercredi minuit de la semaine précédente, ainsi que vos factures et vos règlements. Renseignez le dossier d'inscription + fiche sanitaire en ligne sur cchautemaurienne.com et transmettez les documents remplis à Sophie Coubat. Une fois les dossiers traités, vous recevrez par mail un identifiant et un mot de passe qui vous donneront accès au Portail Familles.**

Du lundi 08 juillet au jeudi 29 août 2019, Béatrice, Lydia et Véronique étant en vacances, toutes les inscriptions pour la semaine de la rentrée se feront uniquement auprès de Sophie Coubat par SMS 06.20.38.33.27 ou Mail s.coubat@cchmv.fr, ou sur le portail familles pour Modane, Val Cenis, Bessans et Bonneval sur Arc.

Les inscriptions au périscolaire pour la semaine suivant chaque petites vacances scolaires (Toussaint, Noël, Février et Pâques) seront clôturées le jeudi avant les vacances, soit :

- Jeudi 16 octobre 2019 pour la semaine du 04 au 08 novembre 2019
- Jeudi 19 décembre 2019 pour la semaine du 06 au 10 janvier 2020
- Jeudi 20 février 2020 pour la semaine du 09 au 13 mars 2020
- Jeudi 15 avril 2020 pour la semaine du 04 au 07 mai 2020

Passé le délai de réservation, aucun enfant ne sera accepté sauf cas très exceptionnel (hospitalisation ou décès d'un membre de la famille, assistante maternelle absente ...) et sur présentation d'un justificatif.

ANNULATIONS ET RETARDS

- L'annulation d'une réservation hors délai doit être faite dès le 1^{er} jour d'absence **uniquement par SMS ou par mail** auprès de la personne en charge des inscriptions. Sur présentation d'un justificatif (certificat médical, hospitalisation, décès), l'exonération de facturation ne peut survenir qu'à partir du 2^{ème} jour.
- Au-delà de 3 absences d'un enfant sur un cycle (de vacances à vacances) sans information au préalable du Service Enfance, le CIAS HMV se réserve le droit d'exclure l'enfant du prochain accueil prévu.
- En cas de grève d'enseignant, de sortie scolaire ou de fermeture d'école, les parents informent dès que possible le Service Enfance de la présence ou non de l'enfant sur les différents accueils périscolaires. Les absences ne sont pas facturées si le Service Enfance en a été informé par les parents.
Seuls les parents sont habilités à modifier les inscriptions de leurs enfants. Les professeurs des écoles ne peuvent en aucune manière prendre des inscriptions ou des annulations.
- Les parents s'engagent à récupérer leur(s) enfant(s) au plus tard à l'heure de fermeture de l'accueil. Au-delà de 3 retards sur un cycle (de vacances à vacances), le CIAS HMV se réserve le droit d'exclure l'enfant du prochain accueil prévu.

TARIFICATION, FACTURATION ET REGLEMENTS

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil d'administration du CIAS HMV et révisables chaque année. **(Grille tarifaire en annexe)**. La facturation est effectuée par Sophie au CIAS HMV (sauf Périscolaire Midi Fourneaux – voir ci-dessous)

- Tout temps d'accueil réservé et non annulé avant le jeudi 14h de la semaine précédente est dû et facturé. La facturation est forfaitaire. Elle est établie au mois.
- En l'absence d'information ou d'attestation relative au Quotient Familial (QF), la facturation est établie en référence au QF le plus élevé de la grille tarifaire.
- Le règlement des factures (sauf périscolaire midi à Fourneaux) s'effectue par CB via le portail familles, par virement, CESU ou chèques à l'ordre du Trésor Public, auprès du Service Enfance (via les animateurs, ou par courrier adressé au CIAS HMV à Modane ou à Val Cenis Lanslebourg).
- Pour toute erreur de facturation, les familles contactent Sophie (sauf périscolaire midi à Fourneaux).
- Les familles informent Sophie de tout changement de situation (familial ou professionnel) pouvant avoir un impact sur le calcul du Quotient Familial et la facturation.

Le périscolaire midi à Fourneaux est géré par l'association des Marmitons (contact : mag.re12@orange.fr / 06.83.01.78.64), qui définit les tarifs et assure la facturation. Le règlement des factures du périscolaire midi s'effectue aussi auprès d'eux.

TARIFS A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2019

Les tarifs sont délibérés par le conseil d'administration du CIAS HMV. La contribution des familles est inférieure au coût réel de fonctionnement, qui comprend les frais engagés pour l'encadrement des enfants, la fourniture des repas et les frais de gestion administrative et technique. La différence entre le prix demandé et le coût réel est pris en charge par le CIAS HMV.

| PERISCOLAIRE MATIN (Fourneaux, Modane, Avrieux) + MERCREDI MIDI (Modane) | |
|---|--------------|
| QUOTIENT FAMILIAL | TARIF |
| Moins de 400€ | 0.60€ |
| De 400 à 599€ | 0.80€ |
| De 600 à 799€ | 1.10€ |
| De 800 à 999€ | 1.30€ |
| De 1000 à 1199€ | 1.40€ |
| De 1200 à 1599€ | 1.60€ |
| De 1600 à 1999€ | 1.90€ |
| 2000€ et plus | 2.20€ |

| PERISCOLAIRE MIDI | | | |
|--------------------------|--|--|----------------|
| QUOTIENT FAMILIAL | TARIF | | |
| | Modane, Avrieux, Val Cenis, Bessans, Bonneval sur Arc | Fourneaux | Aussois |
| Moins de 400€ | 3.25€ | 3.40€ par repas +adhésion annuelle 12€ par famille | 1.25€ |
| De 400 à 599€ | 3.60€ | | 1.60€ |
| De 600 à 799€ | 4.65€ | | 2.15€ |
| De 800 à 999€ | 5.50€ | | 2.50€ |
| De 1000 à 1199€ | 5.65€ | | 2.65€ |
| De 1200 à 1599€ | 6.20€ | | 3€ |
| De 1600 à 1999€ | 6.95€ | | 3.55€ |
| 2000€ et plus | 7.65€ | | 4.05€ |

| PERISCOLAIRE SOIR | | |
|--------------------------|-----------------------------------|--|
| QUOTIENT FAMILIAL | TARIF | |
| | Fourneaux, Modane, Aussois | Avrieux, Val Cenis, Bessans, Bonneval sur Arc |
| Moins de 400€ | 0.85€ | 1.05€ |
| De 400 à 599€ | 1.20€ | 1.40€ |
| De 600 à 799€ | 1.75€ | 1.95€ |
| De 800 à 999€ | 2.10€ | 2.30€ |
| De 1000 à 1199€ | 2.25€ | 2.45€ |
| De 1200 à 1599€ | 2.60€ | 2.80€ |
| De 1600 à 1999€ | 3.15€ | 3.35€ |
| 2000€ et plus | 3.65€ | 3.85€ |

| PERISCOLAIRE MERCREDI ET JEUDI APRES-MIDI | | | | | |
|--|----------------------------------|---|----------------------|----------------|-----------------------|
| Quotient Familial | Jeudi Après-midi (Modane) | Mercredi (Avrieux, Val Cenis, Bessans, Bonneval sur Arc) | | | Repas commandé |
| | | ½ Journée | Temps du midi | Journée | |
| Moins de 400€ | 3€ | 3€ | 1.25€ | 6.50€ | 3.60€ |
| De 400 à 599€ | 4€ | 4€ | 1.60€ | 8€ | |
| De 600 à 799€ | 5€ | 5€ | 2.15€ | 12€ | |
| De 800 à 999€ | 6€ | 6€ | 2.50€ | 14€ | |
| De 1000 à 1199€ | 6.5€ | 6.5€ | 2.65€ | 15€ | |
| De 1200 à 1599€ | 7€ | 7€ | 3€ | 16€ | |
| De 1600 à 1999€ | 8.5€ | 8.5€ | 3.55€ | 19€ | |
| 2000€ et plus | 9.5€ | 9.5€ | 4.05€ | 21€ | |

- 15% sur le plein tarif à partir de l'inscription du 2^{ème} enfant et suivant d'une famille sur le même accueil.
- Forfait engagement -20% sur la période pour les mercredis et les jeudis après-midis.

RAPPEL CONTACTS PAR SITE D'ACCUEIL

| SITE D'ACCUEIL | CONTACTS | |
|------------------|---|--|
| | Inscription / Annulation | Facturation / Règlement |
| FOURNEAUX | Béatrice | Sophie 06.20.38.33.27 / s.coubat@cchmv.fr sauf Fourneaux midis (Association des Marmitons) |
| MODANE | Portail familles / Lydia 07.57.42.68.16 | |
| AUSSOIS | Véronique 07.57.42.68.19 | |
| AVRIEUX | Portail Familles / Sophie 06.20.38.33.27 / s.coubat@cchmv.fr | |
| VAL CENIS | | |
| BESSANS | | |
| BONNEVAL SUR ARC | | |
| MERCREDIS | | |

VALIDITE DU REGLEMENT INTERIEUR

L'inscription aux accueils et garderies périscolaires impose l'acceptation pleine et entière du présent règlement.